

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 Janvier 2019
BU 007 DE

Page 1/1

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 29

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Marie BAILLY, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Jacky REVERCHON, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON.

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient Excusés : Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Alain MURCIER.

Etaient absents : Christian COLIN, Jean-Luc BROCARD.

Convocation faite le : 21 janvier 2019

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour un projet mutualisé aux communes d'Abergement les Thésy, Aresches, Cernans, Clucy, Dournon, Geraise, Lemuy, Montmarlon, Thésy.

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V du CGCT ;

VU le recours gracieux de la Sous-Préfecture en date du 08 janvier 2019 portant sur la délibération BU 021 DE relative à l'attribution d'un fonds de concours aux communes membres du SIVOS du Haut Lison ;

VU la délibération CO 104 DE « Soutien aux projets d'investissement des communes - Dispositif d'attribution de fonds de concours descendant » ainsi que son règlement d'application ;

VU la demande de fonds de concours des communes suivantes Abergement les Thésy, Aresches, Cernans, Clucy, Dournon, Geraise, Lemuy, Montmarlon, Thésy pour la création de plateau multi sportifs mutualisé ;

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet ;

CONSIDERANT que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / RETIRE la délibération BU 021 DE ;

2/ DECIDE d'attribuer un fonds de concours aux communes de Abergement les Thésy, Aresches, Cernans, Clucy, Dournon, Geraise, Lemuy, Montmarlon, Thésy en vue de participer au financement de la création de plateau multi sportifs mutualisé. La participation de la CCAPS représentera 50% du solde des dépenses soit 3.388 € par commune ;

3 / AUTORISE le Président de la CCAPS à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus

Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,

Le Président,

Jean-François GAILLARD

Michel FRANCONY

